



DOSSIER DE PRESSE Novembre 2006

Mobilité étudiante : Devenir assistant de langue vivante

Les assistants de langue vivante : un programme centenaire	2
Témoignages.....	3
Assistants de langue à l'étranger.....	4
Assistants de langue en France	6

Plus d'informations sur le programme :

<http://www.ciep.fr/assistantfr/> pour les étudiants français qui souhaitent partir à l'étranger
<http://www.ciep.fr/assistantfert/> pour les étudiants étrangers qui souhaitent devenir assistants en France

Contact presse : Emilie Seffray

Tél. : +33 1 45 07 69 13 - Fax : +33 1 45 07 60 71 - Mél. : seffray@ciep.fr



CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES
1, avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex – France
Téléphone : +33 1 45 07 60 00 – Télécopie : +33 1 45 07 60 01
Site Internet : www.ciep.fr

Les assistants de langue vivante : un programme centenaire

Un programme de mobilité centenaire

Le programme bilatéral d'échange des assistants de langue vivante a cent ans. Initié en 1904 par la France et la Prusse (à l'époque), il est officiellement signé en 1905 en incluant la Grande Bretagne. Bien avant les récents Erasmus ou Socrates, il s'agit du premier programme de mobilité des étudiants qui a su s'adapter et évoluer au fil des décennies. Désormais, ce programme concerne 48 pays qui envoient en France, chaque année, près de 6200 assistants étrangers et 2500 étudiants français qui partent comme assistant de langue dans 19 pays, où ils sont accueillis, suivant leur destination, dans des établissements de l'enseignement secondaire ou supérieur.

Devenir assistant de langue française à l'étranger

En France, ce programme de mobilité s'adresse aux étudiants français âgés de 20 à 30 ans et titulaires d'une deuxième année de licence un minimum. Ils partent pour un séjour de 7 à 11 mois dans un pays étranger où ils enseignent le français dans un établissement scolaire. L'assistant assure en moyenne 12 à 14 heures hebdomadaires d'enseignement et reçoit en contrepartie une rémunération assurée par le pays d'accueil.

Ils peuvent ainsi améliorer leurs connaissances d'une langue et d'une culture étrangère et acquérir une expérience professionnelle valorisante, tout en contribuant au développement des échanges interculturels. Après avoir été les ambassadeurs de la France et de sa culture auprès des jeunes étrangers, ils deviennent, de retour en France, les témoins des modes de vie et de pensée des habitants de leur pays d'accueil.

Les assistants de langue étrangère en France

De la même façon, les assistants de langue étrangère en France sont des auxiliaires à l'enseignement dispensé par les professeurs de langue vivante ; ils sont en poste essentiellement dans l'enseignement secondaire (collège et lycée) mais aussi dans l'enseignement supérieur (IUFM) et depuis trois ans dans le premier degré. Ils ont pour langue maternelle l'anglais (pour 60% d'entre eux), l'allemand (18%), l'espagnol (17%), l'italien (3%), mais aussi l'arabe, le chinois, l'hébreu, le néerlandais, le norvégien, le portugais, le russe, le tamoul, le tchèque et le turc, soit 14 langues au total. Pendant les 6 à 9 mois de leur séjour, ils deviennent des agents temporaires de l'Etat et reçoivent pour cela un salaire mensuel net d'un montant de 750€ (pour 12 heures hebdomadaires d'enseignement).

Les assistants sont recrutés parmi les étudiants étrangers – âgés de 20 à 30 ans – titulaires d'un diplôme équivalent à deux ou trois années d'études universitaires, et qui peuvent aisément communiquer en français. Un des objectifs de leur séjour en France est également l'amélioration de leur pratique de la langue française. Ce sont essentiellement des étudiants en langue française mais certains peuvent avoir d'autres formations. Ils découvrent ainsi, pour la très grande majorité d'entre eux, le monde du travail pour la toute première fois.

Une gestion administration assurée par le CIEP

Le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche consacre un budget annuel de 42 millions d'euros à ce programme dont il confie la gestion et l'animation au Centre international d'études pédagogiques. Le récent plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes a réactivé le rôle des assistants de langue vivante dans le système éducatif, l'accent étant mis sur la prééminence de la communication.

Témoignages

Découvrir une autre façon de vivre

Olivier, assistant de français en Allemagne :

« En 2001, je suis parti en tant qu'assistant dans la Sarre. L'expérience s'est révélée excellente. Non seulement j'ai développé des capacités linguistiques rapidement, mais j'ai aussi découvert une autre conception de la pédagogie. J'ai souhaité renouveler l'expérience 4 ans plus tard, et je vis depuis à Sarrebruck. »

Un atout professionnel

Michaël, assistant de français en Espagne, aujourd'hui inscrit à l'IUFM de Brest pour devenir professeur d'espagnol :

« Je dois dire que je viens de passer l'une des plus belles années de ma vie. En effet, étant un futur professeur d'espagnol, je suis maintenant bilingue. De plus, cette expérience m'aura permis d'enrichir mes connaissances linguistiques et culturelles. Mon poste d'assistant dans l'école de langues, école qui accueille majoritairement des adultes, m'aura permis de faire mes premiers pas dans le monde de l'enseignement et d'acquérir une expérience dans ce domaine, fondamentale pour mon futur métier. Ce séjour m'aura également permis de rencontrer des gens avec qui une forte amitié est née. Voilà, je voulais vous remercier de m'avoir permis d'effectuer cette année là-bas. »

Approfondir sa connaissance de la langue et de la culture

David, assistant américain :

« J'ai beaucoup apprécié mon séjour en France. C'était une expérience extrêmement enrichissante qui m'a permis de connaître en profondeur la vie, la culture et les Français ainsi que de mieux me connaître moi-même. C'était aussi une excellente occasion d'améliorer ma connaissance de la langue française. »

Initier les élèves les plus jeunes

Lisa, assistante britannique :

« Être assistante à l'école primaire a été une très belle expérience et je pense que l'apprentissage de l'anglais au primaire est quelque chose de très positif qui doit être encouragé. »

Privilégier les contacts humains

Svetlana, assistante russe :

« Je trouve que l'accueil et le soutien que j'ai eus de la part du professeur de russe et de la part de la direction étaient excellents. Mon travail m'a donné une vraie satisfaction d'autant plus que je m'entendais très bien avec les élèves. »

Découvrir sa vocation

Maria-Dolores, assistante espagnole :

« Mon année comme assistante a été une expérience formidable. Rapport très enrichissant avec les élèves et le personnel de l'établissement. Je vous remercie de cette opportunité et cette expérience qui m'a fait découvrir ma vocation dans l'enseignement. »

Découvrir un autre système éducatif

Heiko, assistant allemand :

« En général, je peux dire que l'année en tant qu'assistant d'allemand a été une expérience très enrichissante pour moi. Dès le début, j'ai été bien accueilli. L'assistantat m'a aussi permis de connaître le système scolaire et éducatif français et de perfectionner mon français. »

Apprendre à mieux se connaître

Maria, assistante italienne :

« J'ai trouvé cette expérience énormément enrichissante ; les collègues et les élèves m'ont mis à l'aise. Parfois cela était un peu difficile d'affronter un public, mais j'ai surmonté ma peur malgré tout : j'ai beaucoup appris et cela m'a aidé aussi à mieux me connaître. »

S'ouvrir aux autres

Haritma, assistante indienne :

« C'est intéressant et utile de vivre dans un « bain linguistique » qui m'a beaucoup aidé à connaître la culture et la société françaises. Cette période m'a aussi permis de faire connaissance avec d'autres assistants du monde entier. »

Assistants de langue à l'étranger

Le CIEP gère et anime le programme d'échange d'assistants de langue vivante pour son ministère de tutelle, le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Quels sont les pays d'accueil pour les assistants français qui partent à l'étranger ?

Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Canada, Colombie, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Venezuela.

Combien de postes d'assistants de français sont à pourvoir en 2006-2007 ?

Plus de 2 500

Pourquoi devenir assistant ?

- Pour améliorer ses connaissances d'une langue et d'une culture étrangères ;
- pour être un(e) représentant(e) de la langue et de la culture françaises ;
- pour avoir une expérience pédagogique valorisante ;
- pour contribuer au développement des échanges entre étudiants, professeurs, élèves.

Quelle est la mission de l'assistant ?

Seconder un professeur de français dans un établissement scolaire ou dans une université (cours de conversation avec les élèves/les étudiants ; promouvoir sa langue et offrir une initiation à la civilisation et à la culture françaises ; éventuellement, contribuer à la préparation des certifications en langue française : DELF/DALF – TCF).

Il existe des ressources pédagogiques consultables sur le site du CIEP.

Quelles sont les conditions d'accès ?

- Etre étudiant(e) de nationalité **française**, âgé(e) de **20 à 30 ans** (ou 35 ans pour certains pays).
- Avoir validé la deuxième ou la troisième année de licence mention Langues Littérature et Civilisations Etrangères (LLCE).

Les postes en Allemagne, Autriche, Italie, au Royaume-Uni et en Suisse sont ouverts à d'autres filières (cf. fiches de renseignement sur le site du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/index.htm).

Quelles sont les conditions de travail ?

- **Durée du contrat** : 7 à 11 mois selon le pays.
- **Durée de travail hebdomadaire** : 12 à 14 heures dans la plupart des pays ; cet horaire peut permettre de poursuivre des études dans une université locale. Entre 18 et 30 heures au Venezuela et en Equateur, 35 heures au Japon.
- **Protection sociale** : le pays d'accueil fournit les conseils pour toutes les formalités pratiques. Protection sociale facilitée en Europe par la carte européenne d'assurance maladie.
- **Salaire** : rémunération assurée par le pays d'accueil.

Comment poser sa candidature ?

- **Au mois de novembre** :
 - s'inscrire auprès du secrétariat de son Unité de formation et de recherche (UFR) afin de compléter en ligne un dossier de candidature ;
 - passer un entretien avec un professeur de langue qui portera une appréciation sur les compétences linguistiques, les motivations du candidat et la qualité d'ensemble de son dossier.

Un classement est ensuite effectué et les dossiers sont transmis au CIEP par le secrétariat de l'UFR ou l'Institut universitaire de technologie (IUT).

- **A partir du mois de juin** :
 - les responsables du programme d'échange des différents pays font savoir au candidat s'il a été retenu ou s'il est sur liste d'attente.

Existe-t-il un document délivré en fin d'assistantat et qui valorise cette expérience ?

Oui, **une attestation de service**, à télécharger sur le site du CIEP (format pdf) est à faire remplir au chef d'établissement à la fin du séjour de l'assistant. Ce document est à conserver impérativement : il peut en effet servir de pièce justificative lors de la constitution de dossiers de préparation à des concours et, à terme, pour le calcul des droits à la retraite.

La validation des services se fait auprès du ministère des Affaires étrangères sur demande écrite (fournir une copie de l'attestation) :

Ministère des Affaires étrangères
DGA/DRH/PLD/AG
Bureau 290
23, rue La Pérouse
75775 Paris Cedex

Contact : assistant@ciep.fr

Assistants de langue en France

Le CIEP gère et anime le programme d'échange d'assistants de langue vivante pour son ministère de tutelle, le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Quels sont les pays qui participent au programme ?

- Allemagne, Autriche, Suisse, **pour l'allemand** ;
- Afrique du Sud, Australie, Canada, Etats-Unis, Inde, Irlande, Jamaïque, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Trinité et Tobago, **pour l'anglais** ;
- Egypte, Jordanie, Syrie, Territoires autonomes palestiniens et Jérusalem-Est, Yémen, **pour l'arabe** ;
- Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela, **pour l'espagnol** ;
- Brésil, Chine, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Russie, Taiwan, Turquie, **pour les autres langues**.

Combien de postes d'assistants sont à pourvoir en 2006-2007 en France ?

Plus de **6 000**

Quelles sont les missions de l'assistant ?

- Enseignement de la langue (assistants du primaire affectés pour 9 mois) ;
- pratique de la langue orale avec les élèves ;
- contribution à la classe de langue aux côtés du professeur ;
- appui à l'enseignement de disciplines non linguistiques ;
- préparation de documents pédagogiques ;
- aide personnalisée à l'élève ;
- participation à la mise en œuvre d'un projet d'échange ;
- animation d'un club de langue.

Quelles sont les conditions d'accès ?

- Avoir entre 20 et 30 ou 35 ans selon le pays d'origine ;
- avoir au minimum une formation universitaire équivalente à Bac + 2 ;
- avoir une bonne connaissance de la langue française.

Quelles sont les conditions de travail ?

- **Affectation** : dans une école élémentaire, un collège ou un lycée ; quelques postes existent également dans les IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres) ;
- **durée du contrat** : 6 à 9 mois selon le niveau d'affectation, avec prise de poste au 1er octobre ;
- **durée de travail hebdomadaire** : 12 heures (pouvant être effectuées dans un ou plusieurs établissements) ;
- **protection sociale** : sécurité sociale française ;
- **salaire mensuel brut** : 930, 82 € ;
- **congés scolaires** : ils sont identiques à ceux des élèves français et sont rémunérés pendant la durée du contrat.

Comment s'inscrire ?

Le candidat assistant s'adresse, dans son pays d'origine (le pays doit avoir signé un accord avec la France) à son **université ou au partenaire officiel du programme**.

Pour les candidats hors Union européenne, les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site du CIEP (en pdf).

Une fois complété, le dossier doit être envoyé **au Service culturel de l'ambassade de France du pays concerné ou au partenaire local du CIEP**, dont les coordonnées figurent sur le site du CIEP :

www.ciep.fr/assistantetr/index.htm

Quels sont les documents disponibles pour aider les assistants lors de leur arrivée en France ?

Document envoyé avant l'arrivée en France :

- *le Carnet de route de l'assistant de langue* : envoyé au candidat qui vient d'obtenir un poste d'assistant en France ; il

fournit l'essentiel des informations et conseils pratiques dont l'assistant aura besoin avant son départ et lors de son arrivée en France.

Documents remis à l'arrivée en France :

- *le Guide de l'assistant de langue* : guide détaillé explicitant les démarches pratiques et administratives d'installation ((bail de location, obtention d'un titre de séjour, prise de fonctions etc.) ;
- mallettes pédagogiques pour les assistants d'anglais et d'allemand : elles rassemblent des ressources pédagogiques pour aider les assistants affectés dans une école primaire.

Ces documents sont téléchargeables sur le site du CIEP.

Quelles sont les ressources pédagogiques disponibles ?

- mallettes pédagogiques pour les assistants d'anglais et d'allemand à l'école primaire : www.ciep.fr, rubrique « Publications – langues étrangères » ;
- site pédagogique du British Council pour les assistants d'anglais : www.britishcouncil.org/languageassistants.htm ;
- site du Pädagogischer Austauschdienst pour le programme d'échange d'assistants de langue avec l'Allemagne : www.kmk.org/pad/home.htm ;
- site de la Österreich Kooperation pour le programme des assistants de langue avec l'Autriche : www.oek.at/neu/start2.htm ;
- site *Primlangues* pour les assistants affectés dans le premier degré, quelle que soit la langue : www.primlangues.education.fr ;
- site *Emilangues* pour les assistants affectés dans les sections européennes ou de langues orientales : www.emilangues.education.fr.

Quelles sont les formalités à remplir avant que l'assistant ne quitte son pays d'origine ?

- **Pays hors Union européenne (UE)** : demander un visa long séjour auprès du Consulat de France du pays concerné ;
- **UE et Suisse** : avoir une pièce d'identité ou un passeport en cours de validité.

Quelles sont les démarches à effectuer en arrivant en France ?

- Trouver un logement ;
- demander une carte de séjour à la préfecture ou à la mairie (pour les non ressortissants des 15 premiers pays membres de l'Union européenne) ;
- s'inscrire à la sécurité sociale ;
- ouvrir un compte bancaire ou postal ;
- se rendre à une visite médicale auprès des services de l'Agence nationale pour l'accueil des étrangers et de migrations (AENEM)

Une réunion d'information est-elle prévue à l'arrivée en France ?

Les rectorats et/ou les inspections académiques (pour le premier degré) organisent fin septembre/début octobre un **stage d'accueil** pour les assistants étrangers.

Quand reçoit-on son arrêté d'affectation ?

Avant la fin du mois de juillet (en cas de problème, il convient de contacter le responsable du programme dans le pays concerné). Il convient ensuite d'écrire, en français, au chef d'établissement pour se présenter et poser les questions nécessaires.

Contact : assistant@ciep.fr